



Bouches du Rhône

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES AU TRESOR

Bouches du Rhône

CAP des 16 et 18 septembre 2008 :

RECOURS EN REVISION DE NOTE DES

AGENTS DE CATEGORIE B et C

**Catégorie C : 9 dossiers en révision de note ont été déposés
3 agents ont obtenu satisfaction**

La CAP des recours en révision de note des agents de catégorie C s'est tenue le 18 septembre 2008.

Avec la réforme évaluation/notation, les incohérences et les effets pervers dénoncés dès l'instauration de ce nouveau système par Sud Trésor ont été illustrés lors de cette CAP.

Ainsi, tels agents dont les qualités et aptitudes sont reconnues par leur notateur mais qui se voient octroyer la note de +0.01 alors même que les croix portées dans le tableau synoptique en concordance avec les appréciations, devraient conduire à l'octroi d'une bonification réelle: personne n'est dupe sur le fait que ces notateurs ne disposent pas de points suffisants et compensent cette insuffisance par l'attribution du +0.01. Ou bien, tel autre agent qui découvre avec stupeur que nombre de croix dans le tableau synoptique ont été abaissés, alors que sa charge de travail a crû considérablement et que son implication a été totale ; étonnement d'autant plus grand que son chef de poste ne lui avait jusqu'alors formulé aucun reproche ! Quant à l'argument de l'Administration selon lequel cet agent n'est pas pénalisé puisque la note est 0 et qu'il aurait pu avoir la fameuse note dite zone d'alerte de -0.01, le fait de brandir ainsi le bâton et la carotte en dit long sur la manière dont on considère les agents, pourtant si désarmés et désespérés de se voir injustement traités par leur hiérarchie ...Caractère enfin scandaleux de cette note négative que constitue -0.01, dont la création a été dès son départ dénoncé par Sud, qui frappe un agent pour soi-disant " tirer la sonnette d'alarme " et qui loin d'encourager et permettre de voir comment aider un agent en difficulté dans son travail l'enferme encore un peu plus dans ses difficultés..

Vos élus de Sud Trésor

Laurence DURBEC (TG- Service Comptabilité- Tel :04 91 17 91 88)

Damien LUGA (Trésorerie Marseille 3/14- Tel 04 91 62 80 72)

RECOURS EN REVISION DE NOTES DES CONTROLEURS :
12 dossiers en révision de note ont été déposés
3 agents ont obtenu satisfaction

Le 16 septembre 2008, la CAP des recours en révision de note des agents de catégorie B s'est tenue

Chaque année, ainsi que Sud Trésor n'a eu de cesse de le dénoncer, l'on assiste, lors de ces CAP, aux différents cas de figure illustrant les effets pervers du système évaluation/notation, pénalisant l'agent injustement, dans son avancement d'échelon, de grade, avec l'incidence financière que cela entraîne.

Ainsi, tels notateurs qui reconnaissent les qualités de l'agent et son excellence mais leur octroient une bonification inférieure à celle de l'an dernier ou le célèbre +0.01, sans cohérence avec de telles appréciations et les croix portées dans le tableau synoptique qui, à l'évidence, les conduiraient à maintenir la bonification de l'an dernier. Faute de points suffisants sans nul doute.. Ou bien, tel autre agent qui a une note 0 alors que les appréciations et les croix portés dans le tableau synoptique conduiraient à lui maintenir la bonification de l'an dernier ; l'argument avancé du fait que cet agent est jeune dans son entrée dans les services du Trésor Public et a encore à apprendre fait peu de cas de la pénalisation en terme de rémunération d'un ralentissement d'avancement en échelon ! Enfin, tel agent qui manifestement, n'est jugé que sur son activité du dernier trimestre de l'année suite à un changement de chef de poste et souffre d'une méconnaissance du travail qu'il a accompli. Au total, subjectivité et infantilisation mènent le jeu...au détriment des agents injustement pénalisés...

Outil redoutable que constitue cette notation.. Seulement 3 agents ont obtenu satisfaction Et pourtant, quel est le sens d'un tel système qui décide à priori que x% d'agents sont bons et les x autres % mauvais ?

Vos élues en CAP

Violette CERCEAU (RFMAP Tel : 04 91 83 29 37)

Fabienne LACAMBRE(TG- Service Comptabilité- Tel :04 91 17 91 81)

INFORMATION

Une réunion informelle entre la Direction locale et les organisations syndicales- qui n'était en aucun cas une commission où s'exercent le paritarisme et le vote des représentants du personnel- a eu lieu le 17/09. L'objet : une communication de la Direction portant, suite à la nomination des agents promus contrôleurs par liste d'aptitude, sur l'ordre de priorité que cette dernière entendait donner quant à leurs desiderata. Quel ne fut pas notre étonnement d'entendre la Direction locale donner l'ordre de priorité suivant : les agents nommés par liste d'aptitude, les contrôleurs stagiaires devant arriver au 1^{er} octobre, les agents du PACTE et les agents Cotorep. Ce qui revient à faire passer les contrôleurs nommés par liste d'aptitude devant le tableau de mutation interne, dont on ne tient pas compte, bafouant par là la règle de l'ancienneté de la demande, critère objectif qui permet de ne pas privilégier l'un au détriment de l'autre...